

201304630

Questions and answers

Questions et réponses

Question 1: For R1, you define a federal organization as "military, emergency first responders, policing organizations." Does this mean that you will consider experience evaluating physical fitness for duty that was gained in the Private Sector or through a General Hospital?

Answer 1: No. Experience required is as indicated.

Question 1 : Pour le C1, les employés d'une organisation fédérale sont définis de la façon suivante : « militaires, premiers intervenants en situation d'urgence ou membres d'une organisation d'application de la loi ». Est-ce que cela signifie que vous allez prendre en considération une expérience de l'évaluation de l'aptitude physique au travail qui a été acquise dans le secteur privé ou dans un hôpital général?

Réponse 1 : Non. La personne proposée doit avoir l'expérience indiquée.

Question 2: For R1 - Would your client consider opening this to include evaluating a patient's physical fitness to return to work (for instance factory labourers), particularly as there are similarities? OR, Would your client consider a combination of experience? I.e. So many points per year of demonstrated federal experience and so many points per year for demonstrated related experience? This would allow you client a wider selection of qualified candidates.

Answer 2: No. Experience required is as indicated.

Question 2 : Pour le C1 – Votre client envisagerait-il d'élargir ce critère de façon à inclure l'évaluation de l'aptitude physique d'un patient à retourner au travail (manœuvres d'usine, par exemple), notamment en raison des similitudes? OU Votre client envisagerait-il une combinaison d'expérience? À savoir, tant de points par année pour l'expérience confirmée au fédéral et tant de points par année pour l'expérience connexe confirmée? Cela permettrait à votre client d'avoir un plus grand bassin de candidats qualifiés.

Réponse 2 : Non. La personne proposée doit avoir l'expérience indiquée.

Question 3: For R2, could you clarify if this includes experience gained through provincial and municipal organizations? (ie. you indicate policing organizations, but this could include for instance the Provincial Police Force - OPP)

Answer 3: The RCMP will accept experience gained through any level of police organization (federal, provincial, municipal).

Question 3 : Pour le C2, pourriez-vous préciser si cela comprend une expérience acquise au sein d'organisations provinciales ou municipales? (Vous faites mention des organisations d'application de la loi, mais cela pourrait par exemple comprendre une force policière provinciale, comme la PPO.)

Réponse 3 : La GRC acceptera une expérience acquise au sein d'une organisation d'application de la loi à n'importe quel niveau (fédéral, provincial, municipal).

Question 4: For R2 - Would your client consider opening this criterion to include Private Sector experience working with a return to work program?

Answer 4: No. Experience required is as indicated.

Question 4 : Pour le C2 – Votre client envisagerait-il d'élargir ce critère de façon à inclure une expérience relative à un programme de retour au travail acquise dans le secteur privé?

Réponse 4 : Non. La personne proposée doit avoir l'expérience indiquée.

Question 5: For R4 - Would your client consider opening this criterion to include private sector experience regarding disability case management?

Answer 5: No. Experience required is as indicated.

Question 5 : Pour le C4 – Votre client envisagerait-il d'élargir ce critère de façon à inclure une expérience de la gestion de cas d'invalidité acquise dans le secteur privé?

Réponse 5 : Non. La personne proposée doit avoir l'expérience indiquée.